1 Introduction

2 Examens médicaux par substance

- 2.1 diméthacrylate de tétraméthylène
- 2.2 2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine
- 2.3 Diméthacrylate de 2,2′- éthylenedioxydiéthyle
- 2.4 hydrogénomaléate de [2-[(2- méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle]
- 2.5 acide méthacrylique
- 2.6 anhydride maléique
- 2.7 silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice
- 2.8 Ethylene homopolymerise

Tilte	EmillA – Examens médicaux liés aux substances du produit henkel243
Company	Henkel Belgium N.V.
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport liste, pour chaque substance du produit **henkel243**, les examens médicaux de la surveillance de santé des travailleurs prévus par l'Annexe VI.1-4 du Code du bien-être au travail (Belgique).

2 Examens médicaux par substance

2.1 diméthacrylate de tétraméthylène

Identification

- N° CAS : 2082-81-7
- N° EINECS : 218-218-1

Non disponible

2.2 2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine

Identification

- N° CAS : 101-37-1
- N° EINECS : 202-936-7

Non disponible

2.3 Diméthacrylate de 2,2′- éthylenedioxydiéthyle

Identification

- N° CAS : 109-16-0
- N° EINECS : 203-652-6

Non disponible

2.4 hydrogénomaléate de [2-[(2- méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle]

Identification

- N° CAS : 51978-15-5
- N° EINECS : None

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.23.5	Esters organiques et dérivés halogénés	Pour les acétates de glycoléthers: voir la rubrique 1.23.3. Pour les organophosphorés: voir la rubrique 1.13.2. Pour les insecticides carbamates: détermination de l'activité de la cholinestérase dans le sang.	Annuelle.

2.5 acide méthacrylique

Identification

- N° CAS : 79-41-4
- N° EINECS : 201-204-4

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.24.1	Acides organiques classifiés comme dangereux	Examen dirigé (peau, yeux), tests rénaux (acide oxalique)	Annuelle

2.6 anhydride maléique

Identification

- N° CAS : 108-31-6
- N° EINECS : 203-571-6

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.24.1	Acides organiques classifiés comme dangereux	Examen dirigé (peau, yeux), tests rénaux (acide oxalique).	Annuelle.

2.7 silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice

Identification

- N° CAS : 7631-86-9
- N° EINECS : None

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
3.1.3	Poussières de silicates à l'exception de l'amiante.	Examen radiographique du thorax. Epreuves fonctionnelles respiratoires.	Annuelle.

2.8 Ethylene homopolymerise

Identification

- N° CAS : 9002-88-4
- N° EINECS : None

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.21	Hydrocarbures aliphatiques ou alicycliques	Examen dirigé (peau). Pour le n-hexane: dosage du 2-hexanol et/ou du 2,5-hexanedione dans l'urine. Pour le cyclohexane: dosage du cyclohexanol dans l'urine.	Semestrielle.